

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Mai 2023 | N° 5

SÉCURITÉ SOCIALE



Minima sociaux, pour débiter la reconquête

Comment en finir avec les mesures de régression sociale du passé, mais aussi refuser la stagnation du progrès social ? Au-delà de tenir une position défensive, la société civile organisée doit évaluer le contexte, reprendre l'initiative et se donner une stratégie pour une reconquête qui prendra le temps qu'il faudra. Le relèvement des minima sociaux peut être une première étape levier pour la sécurité sociale et la protection sociale, à condition de l'articuler à d'autres revendications de manière à amorcer un basculement.

PAGE 5

POLITIQUE

Nos cerveaux et
les discours politiques

Les incessantes sorties du président du MR sont les manifestations d'une stratégie fondée sur des recherches les plus avancées à partir de cette question : comment les cerveaux humains appréhendent-ils les discours politiques ? Comprendre ce fonctionnement et construire des résistances stratégiques est nécessaire pour mener la bataille culturelle. Éclairage avec les travaux de George Lakoff.

PAGE 2

SOCIAL

L'Éducation permanente :
un combat au cœur des
Semaines sociales du MOC

Sur plus d'un siècle d'existence, les Semaines sociales ont exploré de très nombreuses thématiques. Si leurs sujets sont éclectiques au fil des ans, elles ont à plusieurs reprises mis le focus sur la question de la démocratie culturelle et de la promotion des travailleurs et travailleuses. L'accès à la culture, à la formation et à l'Éducation permanente sont autant de revendications portées par le MOC.

PAGE 10

INTERVIEW

« Les crises font naître
des débats très forts sur
la fiscalité »

À l'heure où le gouvernement prépare une réforme fiscale et où l'impôt sur la fortune resurgit dans les débats, il est intéressant de se plonger dans l'histoire de la fiscalité, intrinsèquement liée à l'histoire politique et sociale de notre pays. Simon Watteyne, historien, est l'auteur d'une thèse sur les conflits politiques autour de l'impôt en Belgique de 1830 à 1962.

PAGE 13

www.revue-democratie.be



Communication

Nos cerveaux et les discours politiques

> Gérard PIROTON (*)

Pour qui aspire à une société où les règles générales et les comportements individuels sont guidés par l'empathie, la solidarité, le souci de l'autre et de son épanouissement, les incessantes sorties du président du MR et son envahissement du paysage politico-médiatique belge francophone sont sans doute une source de préoccupation, voire d'irritation. Il s'agit en réalité des manifestations d'une stratégie fondée sur des recherches les plus avancées à partir de cette question : comment les cerveaux humains appréhendent-ils les discours politiques ? Comprendre ce fonctionnement et construire sur cette base des résistances stratégiques est nécessaire pour mener la bataille culturelle en jeu. Le linguiste américain George Lakoff peut nous y aider.

Commençons par un étonnement : pourquoi les pauvres aux États-Unis ont-ils voté pour Trump, alors que ce n'est manifestement pas dans leur intérêt ? Cet étonnement lui-même, il s'agit de l'interroger, puisqu'il a pour fondement une croyance selon laquelle l'appréciation de mes intérêts ou des intérêts du collectif auquel j'appartiens guide mes choix électoraux et mes préférences politiques. Rien n'est plus faux. Les travaux menés en sciences cognitives ces 40 dernières années l'ont suffisamment montré : les structures neuronales construites et activées par le fonctionnement normal de notre cerveau sont loin de ce qu'en imaginait Descartes¹. Pour comprendre comment fonctionne notre cerveau et comment cela s'applique à la réception de la communication politique, il faut commencer par se départir de toutes les croyances sur la raison et les performances du cerveau. Ce qui est loin d'être simple, tant nous avons été biberonné-es à la raison des Lumières. Dans un ouvrage fondateur publié en 1996², George Lakoff proposait ainsi ce sous-titre particulièrement illustratif « Ce que les républicains ont compris et que les démocrates ignorent ».

Qui est George Lakoff ?

Professeur de linguistique cognitive à Berkeley, George Lakoff est devenu, dès le début des années 1980, le chef de file d'un courant de recherche appelé cognition incarnée³. Dans cette approche, on insiste sur le fait que notre cerveau est incarné et on tente de tirer toutes les implications possibles de

ce constat, finalement assez trivial. En effet, nous n'avons accès au monde physique qu'à travers les caractéristiques de notre propre corps, et spécialement l'expérience que notre propre corps nous donne de l'espace. Nous en héritons les structures de base de tout raisonnement, des structures que nous mobilisons massivement et de manière très largement non consciente. Ce qui ne peut manquer d'avoir une incidence considérable sur la manière dont notre cerveau élabore la signification que nous attribuons à ce qui nous entoure, détermine notre compréhension et par conséquent nos compréhensions et nos usages du langage. Ainsi, lorsque nous parlons de « hausse » ou de « baisse » des prix, du « haut » ou du « bas » de l'échelle sociale, nous mobilisons une expérience préverbale de l'espace. C'est là le fonctionnement normal du cerveau.

Depuis le milieu des années 1990, Lakoff a voulu mettre son travail à disposition des démocrates américains et plus globalement des mouvements sociaux et environnementalistes, d'une part pour décoder l'efficacité de la stratégie de communication républicaine et d'autre part pour outiller ces acteurs et leur permettre de jouer, à armes plus égales, dans la bataille culturelle caractérisant notre temps. On notera qu'il a fait partie de l'entourage de Barack Obama, contribuant à sa victoire en 2008⁴. Certes, les apports de Lakoff peuvent soutenir une approche originale de l'analyse des discours. Ils peuvent également fournir des repères pour l'élaboration des discours, qui sont alors construits et inscrits dans une stratégie d'ensemble. Auteur déterminant, largement inconnu du côté francophone, il amène

1. A. DAMASIO, *L'erreur de Descartes. La raison des émotions*, Odile Jacob, Paris, 2001. [Ed. Orig. *Descartes' Error. Emotion, Reason, and Human Brain*, A. Grosset/Putnam Books, 1994].

2. G. LAKOFF, *Moral Politics. How Liberals and Conservatives Think*, 3^e Ed., The University of Chicago Press, 2006.

3. G. LAKOFF, M. JOHNSON, *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Éditions de Minuit, Propositions, Paris, 1985. [Ed. Orig. *Metaphors We Live By*, University of Chicago, 1980]; G. LAKOFF, M. JOHNSON, « *Philosophy In The Flesh : The Embodied Mind And its Challenge To Western Thought* », Basic Books, 1998.

4. Interview de Lakoff dans *Le Monde*, le 4 novembre 2009, disponible en ligne

pourtant des considérations radicales—au sens des « racines »—et des propositions concrètes, susceptibles d'orienter notre compréhension de ce qui se joue⁵ et des stratégies qu'il convient d'élaborer.

Georges-Louis Bouchez fait de la télé-réalité

On l'apprenait récemment: le président d'un parti francophone va participer à une émission de télé-réalité flamande. On peut n'y voir que l'éphémère écume de l'actualité, par exemple en focalisant les commentaires sur les différences entre les paysages médiatiques du nord et du sud du pays. On peut aussi poser une question beaucoup plus radicale: en quoi cette participation s'inscrit-elle dans la stratégie de communication du MR et singulièrement de son président? Explorons le titre de l'émission: « Forces spéciales: qui ose gagne » et examinons son intention et son scénario qui consistent à mettre des personnalités en situation de subir un entraînement paramilitaire des plus exigeants et voir qui sera à même le supporter. Et faire de cette compétition un spectacle. Comment alors ne pas penser à la mise en scène déjà utilisée par d'autres chefs d'État, les montrant s'exercer, par exemple, à des sports de combat?

Décodage: « J'incarne la force virile, l'autorité, la capacité à assurer la protection du clan dans un contexte hostile... Alignez-vous derrière moi et en retour, vous me devez obéissance. » Sans le dire et sous couvert d'une émission de divertissement, il affirme ainsi une option de philosophie politique bien éloignée d'un débat démocratique apaisé. Cette référence à la figure du père autoritaire permet de recomposer, derrière le foisonnement de ses sorties médiatiques, une cohérence qui n'est pas nécessairement visible au coup par coup. Ainsi, l'appel à l'armée pour régler les problèmes associés au commerce de la drogue à Anvers, l'appel à une plus grande sévérité des tribunaux, l'obligation des personnes offreuses⁶ d'emplois de mériter leur allocation de chômage... Tous ces thèmes et la manière de les cadrer prennent sens au sein d'une idéologie « autoritarienne », figurée par une organisation familiale structurée autour de l'autorité du père. Il s'agit dès lors, dans un premier temps, de mettre au jour cette idéologie autoritarienne et d'ensuite la dénoncer, comme une véritable menace.

Pouvoir d'achat: vraiment?

Prenons un autre exemple, en commençant par lui donner une profondeur historique. On se souviendra des phrases de Margaret Thatcher lors de son arrivée



© Magali Lequeux

au pouvoir: « There is no such thing as society », affirmait-elle. Ce qui pourrait se traduire par: « La société, cela n'existe pas, il n'existe que des hommes et des femmes. » Et d'ajouter: « Nous voulons changer les esprits et les cœurs. Les sciences économiques sont la méthode, le but est de changer le cœur et l'esprit⁷. »

On y a vu, bien sûr, une attaque en règle contre les corps intermédiaires et singulièrement les syndicats. Mais il y a plus fondamental encore: le projet néolibéral est de faire de la « théorie pure du marché » non pas une référence pour théoriser des phénomènes qui relèvent de la science économique, ni même un repère pour établir une politique économique, mais davantage un modèle politique à réaliser, rabattant ainsi toute personne au seul niveau de sa capacité d'achat et de vente, tout comportement social se limitant alors à procéder à des calculs rationnels, dans un marché concurrentiel pur et parfait. Le langage économique est un des moyens d'y arriver.

On est alors fondé à se poser cette question: lorsque les progressistes eux-mêmes utilisent l'expression si habituelle de « pouvoir d'achat », n'assument-ils/elles pas ainsi cette réduction du social au seul niveau des transactions économiques, faisant fi de toutes les autres dimensions de la vie, de tout ce qui fait la dignité et la densité de l'expérience humaine? L'expression « le pouvoir de vivre dignement », qui a com-

5. « Nous ne savons pas ce qui nous arrive, mais c'est là précisément ce qui nous arrive » par José Ortega y Gasset.

6. Le terme « offreuses » d'emploi est sciemment utilisé. Il s'oppose à « demandeurs » d'emploi. En effet, les expressions habituelles placent les « sans emploi » en situation d'infériorité et les employeurs en situation de supériorité (offreurs d'emploi). Ici, on retourne l'expression: c'est le-la travailleur-se qui est riche de compétences à offrir!

7. On sera frappé par le fait que Georges-Louis Bouchez reprenne textuellement ces mots dans un entretien publié récemment dans *La Libre Belgique*. Il y expose en toute transparence sa stratégie de communication, *La Libre*, 30 avril 2022.

« Combien de fois ne sommes-nous pas tenté-es de contester les arguments de nos adversaires avec l'intention d'en démonter les fondements. Ce faisant, nous participons à la diffusion de leurs idées. »

mencé à être utilisée, est une possible formulation pour rendre compte de cela et faire exister un regard alternatif. On notera aussi que plusieurs acteur·rices ont repris cette formulation à leur compte, contribuant à la faire exister et circuler davantage.

Trucs et ficelles – mais pas que...

Au nombre des conseils pratiques de Lakoff, il en est un qui semble d'autant plus facile à exposer qu'il est difficile à mettre en œuvre : éviter le recours à la négation. « Essayez donc, écrit-il, de ne pas penser à un éléphant⁸. » C'est tout simplement impossible. Combien de fois pourtant ne sommes-nous pas tenté-es de contester les arguments de nos adversaires – souvent assésés en quelques mots – avec l'intention d'en démonter les fondements. Ce faisant, nous participons ainsi à la diffusion de leurs idées, puisque, même au prétexte de les contester, nous les nommons et participons ainsi à leur circulation ! Ainsi, affirmer : « Non, une grève des services publics, ce n'est pas prendre le public en otage » active en fait le « frame »⁹ : « Grève = prise d'otages ».

Autre recommandation : s'exprimer en permanence en se référant à nos propres valeurs morales. La cohérence de ce système de valeurs peut être manifestée dans le « modèle parental altruiste ». Ce modèle est conceptuellement opposé au « modèle du père strict » dont on a vu plus haut l'usage dans la stratégie de communication du MR. Au contraire, la bienveillance, la protection, l'empathie sont des valeurs fondamentales qui nous permettent de rejoindre des personnes qui pourraient se laisser attirer par des discours fondés sur un modèle autoritaire¹⁰.

Conclusion en forme d'appel

« Il n'y a rien de plus pratique qu'une bonne théorie », avait coutume de dire le psychologue Kurt Lewin, fondateur de la dynamique des groupes. Nous espérons l'avoir bien présentée : les travaux en sciences cognitives et du langage montrent que nos cerveaux élaborent de la signification tout autrement que ce que nous croyons.

Cela a des incidences considérables dans le champ politique.

Reconnaissons tout d'abord que les conservateurs, à une échelle internationale¹¹, ont compris cela mieux que les progressistes, et depuis longtemps. La première chose à faire est donc de bien en prendre la mesure. Comment les conservateurs réussissent-ils autant à induire leurs visions comme la norme, pour cadrer et imposer les termes des débats publics ? Les éléments de réponse avancés dans cet article¹² permettent de le comprendre et de le décoder : derrière ce qui pourrait apparaître comme des « coups médiatiques », il faut surtout voir la mise en œuvre d'une stratégie de longue durée, fondée et concertée.

Ensuite, il faut se former et s'outiller, non seulement pour comprendre cette stratégie, mais surtout pour être en mesure d'en construire une autre, cohérente avec les valeurs progressistes, en traversant dès lors les silos que constituent si souvent les différents courants présents dans la galaxie progressiste. Tel est le défi : construire de nouveaux cadres, pour que paroles, communications et interventions des progressistes soient correctement comprises d'un public le plus large possible, à l'intérieur de ces nouveaux « cadres », qu'il faut impérativement construire et diffuser.

Enfin, il s'agit de s'organiser pour que cet ensemble soit dit, redit, répété... en de multiples lieux et circonstances. Tel y invite le sous-titre d'un des ouvrages phares de Lakoff¹⁴ : « Sachons quelles sont nos valeurs et cadrons les débats. » #

(*) Docteur en Sciences sociales (Information et Communication UCLouvain), précédemment conseiller à la formation à la Faculté ouverte de Politique économique et sociale (FOPES), membre du réseau des chercheurs-associés d'Etopia.

Pour aller plus loin

L. BARBE, *La N-VA expliquée aux francophones*, Etopia Éditions, Namur, 2019. Voir en particulier les pages 258 à 292.

G. LAKOFF, *La Guerre des Mots, ou comment contrer le discours des conservateurs*, CELSA, Les Petits matins, Paris, 2015.

Conférence de G. PIROTON, *Notre cerveau politique : mieux le comprendre pour mieux parler des enjeux environnementaux*, Etopia, VertPop, août 2022. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=nGVfN58rly4>

8. G. LAKOFF, *The All New Don't Think of an Elephant !: Know your Values and Frame the Debate*, Chelsea Green Publishing Company, 2014.

9. Pour le sens précis de ce terme « frame » (cadre), on consultera G. LAKOFF, *La guerre des mots, Ou comment contrer le discours des conservateurs*, Les Petits matins, Paris, 2015, pp. 17-59.

10. G. LAKOFF, *Moral Politics. How Liberals and Conservatives Think*, op. cit. On se référera aussi à une présentation synthétique qu'il en fait lui-même dans : G. LAKOFF, *La Guerre des Mots*, op. cit, voir spécialement les pages 11 à 54.

11. Lakoff cite une conférence internationale qui a mis en lumière le fait que des professionnels américains, spécialistes en stratégies et communications politiques, ont été engagés par des partis conservateurs européens. Voir G. LAKOFF, « Framing : The Role of the Brain in Politics », *Emotions in Politics and Campaigning*, Ed. Christoph Hofinger Gerlinde Manz-Christ, Prestige Books International, New Delhi – Sydney, 2011, pp. 25-37 ; Voir European Association of Political Consultants, EAPC, www.eapc.eu

12. Tout cela demanderait des développements considérables. L'ouvrage disponible en français et traitant cette question est G. LAKOFF, *La Guerre des Mots, ou comment contrer le discours des conservateurs*, CELSA, Les Petits matins, Paris, 2015.

13. G. LAKOFF, *The All New Don't Think of an Elephant !: Know your Values and frame the Debate*, op. cit.



© Donatienne Coppeteers / CSC

📁 SÉCURITÉ SOCIALE

Minima sociaux, pour débiter la reconquête

> Patrick FELTESSE (*)

Comment en finir avec les mesures de régression sociale du passé, mais aussi refuser la stagnation du progrès social ? Au-delà de tenir une position défensive, la société civile organisée doit évaluer le contexte, reprendre l'initiative et se donner une stratégie pour une reconquête qui prendra le temps qu'il faudra. Le relèvement des minima sociaux peut être une première étape levier pour la sécurité sociale et la protection sociale, à condition de l'articuler à d'autres revendications de manière à amorcer un basculement.

Les crises successives et superposées se sont substituées au sempiternel assainissement budgétaire des années 1980 et 1990 comme obstacles aux grands progrès sociaux tandis que les conceptions néo-libérales n'ont cessé d'influencer les contenus des politiques publiques. À cela s'ajoute l'interventionnisme gouvernemental durant le gouvernement Michel, la difficulté à trouver des accords entre interlocuteurs sociaux et au sein des gouvernements, sur les réformes en matière de pension par exemple, et surtout le nombre de revendications majeures laissées lettre morte depuis tant d'années. Pour autant, la social-démocratie n'est pas morte. Ses institutions fonctionnent encore, mais elle est en panne de résultats majeurs. Or, de grands défis comme la réforme des pensions, l'énorme chantier de la transition écologique, l'adaptation de l'offre de

soins à l'augmentation des personnes du 4^e âge, la justice fiscale comme moyen de refinancement, nécessiteront de trouver des accords sous peine d'assister à une décrédibilisation accrue de notre fonctionnement démocratique. En même temps, le modèle représentatif n'est plus suffisant pour permettre l'expression des demandes sociales. Tant au niveau politique qu'à celui des acteurs de la société civile se cherchent les voies d'une gouvernance plus participative.

Les organisations sociales engagées dans la négociation collective et dans la gestion paritaire de la sécurité sociale risquent d'être confondues avec les gouvernants et de subir, elles aussi, la défiance populaire. D'autant qu'après tous leurs efforts pour gérer l'afflux de dossiers de leurs affilié-es durant le COVID, elles peinent encore à résorber des retards alors que les situations des

affilié-es sont plus souvent complexes. Si la digitalisation améliore la productivité, elle nourrit aussi la rancœur des ayants droit qui ont des difficultés à atteindre les services de cette manière et peuvent connaître un sentiment de relégation. Cette rancœur pourrait encore se nourrir des échanges médiatico-politiques. En effet, la stratégie préélectorale permanente d'un MR qui a perdu des plumes en mai 2019, va jusqu'à susciter l'indignation des autres partis pour marquer sa différence quitte à relancer la stigmatisation des personnes au chômage ou en incapacité de travail.

Un bilan social décevant

Pour les gens de gauche, le gouvernement fédéral actuel a apporté à la fois quelques satisfactions et une assez forte déception. Vu la composition de la coalition,

« De grands défis comme la réforme des pensions ou l'énorme chantier de la transition écologique nécessiteront de trouver des accords sous peine d'assister à une décrédibilisation accrue de notre fonctionnement démocratique. »

On s'attendait bien à une relative détente en matière de politiques sociales après les assauts du gouvernement Michel contre notre modèle social. Son programme comportait des intentions rassurantes en matière de sécurité sociale et de soins de santé. Celles concernant la réforme fiscale¹ sur la coordination des politiques de santé ou la manière d'arriver à 80% de taux d'emploi d'ici 2030 par exemple restaient toutefois fort vagues tandis que d'autres pouvaient être sujettes à interprétations divergentes. Pour autant, il ne remettait pas en question certaines mesures fort contestées du gouvernement précédent comme le report à 66 puis 67 ans de l'âge légal de la pension et le durcissement des conditions d'accès aux aménagements de fin de carrière, l'exclusion de nombreux-ses jeunes du droit à l'allocation d'insertion, le tax shift ou la loi sur la norme salariale.

Devant les conséquences des confinements, le nouveau gouvernement, dans la lignée du précédent, ainsi que les Régions ont renforcé et complété les stabilisateurs automatiques existants² afin de soutenir l'emploi et les revenus et de sauvegarder le potentiel de reprise de l'économie. Plus récemment, le gouvernement fédéral a pris des mesures de soutien aux particuliers et des entreprises en réponse à l'inflation accélérée, notamment des prix énergétiques.

On s'est ensuite rendu compte qu'il ne fallait pas espérer de substantiels progrès sociaux dans le cadre de l'accord de gouvernement, vu la difficulté pour les partis de trouver des accords sans perdre leur crédit électoral potentiel pour les élections qui se rapprochaient. Que ce soit en matière d'emploi, de pension ou de fiscalité, les réformes réalisées ou qui ont des chances de l'être, sont pour l'instant encore réduites à portion congrue.

Sur le plan politique, les perspectives, certes fort incertaines, ne prêtent pas à l'optimisme. Après les élections en 2024, nous n'aurons probablement pas un gouvernement fédéral plus progressiste que celui-ci.

Lueurs d'espoir

Le contexte socio-économique actuel comporte aussi des facteurs susceptibles d'influer sur les rapports de forces. Parmi les facteurs défavorables figure le fait que les finances publiques pourraient être affectées par le ralentissement de la croissance du PIB, si la guerre en Ukraine devait perdurer et si le resserrement des conditions de crédit par l'action de la BCE devait se maintenir. Il y a cependant des lueurs d'espoir. Les dépenses nécessitées par la pandémie et par les plans de relance partiellement subsidiés par l'Union européenne (UE), auront un effet retour favorable à terme sur le taux d'endettement. La crise sanitaire et la transition écologique ont renforcé la mise en question des normes budgétaires européennes. Le taux minimum de taxation des multinationales après la mise en œuvre d'un accord international de 2021 pour lutter contre l'évasion fiscale³, a entrouvert le chemin du refinancement des États même si on doit regretter la lenteur de tels progrès et les échappatoires encore possibles. Toutefois, pour disposer de marges suffisantes pour de nouvelles dépenses, il faudrait surtout réaliser des réformes fiscales et une rationalisation des cotisations patronales visant à augmenter les recettes publiques en pourcentage du PIB⁴, ce qui demanderait un parlement et un gouvernement plus progressistes après 2024.

Parmi les éléments favorables, l'évolution positive du chômage et les

pénuries de main-d'œuvre pourraient renforcer le rapport de négociation salariale, contribuant à relever la part des salaires dans la répartition des revenus de l'activité économique, pourvu que les facteurs sur lesquels se négocie le maintien de la compétitivité soient élargis. Les pénuries de main-d'œuvre sont toutefois à double tranchant, car elles peuvent accentuer la pression pour accepter n'importe quel emploi, mais elles peuvent aussi conduire à un meilleur traitement et soutien des personnes en recherche d'emploi et à une amélioration des conditions d'emploi.

Reprendre l'initiative

Tout cela contribue à ce que la société civile organisée et en particulier les organisations sociales reprennent l'initiative. Elles ne peuvent plus accepter la stagnation actuelle après tant d'années d'atteintes à la sécurité sociale depuis la crise financière dont elles ont cherché à limiter l'ampleur tout en essayant de lourdes défaites : dégressivité des allocations de chômage, limitation dans le temps des allocations d'insertion et conditions restreintes d'accès, activation des personnes en incapacité de travail, recul de l'âge légal de la retraite et conditions durcies à l'accès aux formules de retraite anticipée et d'aménagement des fins de carrière, manque à gagner lié au tax shift, conditions à l'intervention de l'État en cas de déséquilibre budgétaire de la sécurité sociale, etc. Il s'agit pour elles de revenir sur une série de régressions sociales en restaurant des droits, de renforcer les droits existants et leur effectivité en améliorant leurs conditions d'accès et d'exercice, d'élargir leurs champs d'application en termes de personnes couvertes et de conquérir de nouveaux droits adaptés aux besoins sociaux actuels. Il est aussi essentiel de donner confiance dans l'avenir de la sécurité sociale en ne laissant pas les assurés sociaux dans l'expectative puisque le système est bel et bien finançable s'il y a de la volonté politique, et en anticipant l'évolution démographique et les risques économiques et sanitaires.

Couvertures sociales

La sécurité sociale a toujours été un large chantier de réformes, par ses multiples branches et ses différents régimes et par ses liens avec les politiques de santé, d'intégration sociale, d'emploi, de développement économique, etc. Le cahier des charges des réformes en matière de pension ainsi que la liste des revendications défendues en cette matière par différents acteurs pour les années qui viennent l'illustrent bien. D'importantes améliorations devraient être apportées. Nous nous focalisons ici sur le relèvement des planchers de couverture sociale, en l'articulant avec d'autres pistes de revendications qui devraient être poursuivies corrélativement. L'efficacité de la sécurité sociale pour assurer une sécurité d'existence et réduire les inégalités tient en effet en bonne partie au degré de ses couvertures sociales. Cela contribue à l'adhésion de la population à ce patrimoine commun et à la capacité des organisations sociales de le défendre et de le promouvoir.

En 2019, soit avant le COVID, la protection sociale belge représentait une dépense totale de 28,7% du PIB⁵. C'est 0,7% de plus que la moyenne européenne, mais sensiblement moins que certains de nos pays voisins (France: 33,4%; Allemagne: 30,1%; Pays-Bas: 28,8%). Il y a bien sûr diverses explications à cela. Toutefois, il faut bien reconnaître que nos assurances sociales offrent globalement de faibles taux de couverture par rapport aux pays voisins et à certains pays européens de richesse comparable, du moins dans certaines branches. C'est le cas en chômage avec un taux de 65% (plafonné⁶) durant les trois premiers mois, qui est réduit avec la durée de chômage jusqu'à 60% pour les chefs de ménage⁷, à 55% pour les isolé-es⁸ et à un forfait en 3^e période qui pour les cohabitant-es⁹ est très au-dessous du seuil de pauvreté pour une personne seule (694 euros contre 1.366 euros). Quant au minimum pour les isolé-es (1.337 euros), il est à peine supérieur au RIS (1.214 euros). Contrairement à d'autres pays, notre système ne limite

pas la durée de chômage¹⁰ sauf en cas d'évaluation finale négative des efforts de recherche d'emploi et de formation et depuis 2012 pour les allocations d'insertion, versées surtout à des jeunes après leurs études (limitées à trois ans).

En matière de pension, la sécurité sociale belge offrait en 2020 en moyenne un taux de remplacement (net) du dernier salaire (net) qui était inférieur à la moyenne de l'UE (61,9% contre 67,6%)¹¹. Parmi nos voisins, seule l'Allemagne fait moins bien que nous (avec 52,9%).

Les soins de santé globalement, contrairement à ce qu'on pourrait penser, laissent aussi à désirer. Si nous étions proches de la moyenne européenne en 2020 (21% des dépenses totales non couverts par les interventions publiques contre 18% pour l'UE à 27 pays)¹², nous étions nettement en dessous des pays voisins¹³. Bien sûr, on ne saurait évaluer notre système de santé à ce seul critère. La qualité des soins, leur accessibilité et leur disponibilité sont d'une grande importance pour les patient-es. Mais justement, en soins de santé comme en pensions, les inégalités sont importantes¹⁴.

Minima sociaux

Relever les couvertures sociales... mais par où commencer? La première étape en serait la hausse des minima sociaux à un niveau décent. Le MOC et ses orga-

nisations constitutives ont revendiqué depuis des années qu'ils atteignent au moins 10% au-dessus du seuil de pauvreté¹⁵. Soyons plus précis. Le chiffre du seuil de pauvreté qui est pris pour référence se base sur les revenus d'il y a deux ans. Il faudrait l'actualiser¹⁶. D'autre part, ce n'est que celui d'une personne vivant seule qui est régulièrement cité. Or, ce seuil varie suivant le nombre de personnes dans le ménage¹⁷. Tout allocataire devrait donc percevoir une allocation au moins à 10% du seuil de pauvreté compte tenu des personnes à sa charge^{18,19}. Malgré la hausse «substantielle»²⁰ programmée entre janvier 2021 et janvier 2024 par la Vivaldi, mais dont la dernière étape annuelle vient d'être rabotée par l'accord budgétaire de mars, il restera un écart sous cet objectif plancher pour un nombre important d'allocataires, surtout en chômage pour les allocataires avec personnes à charge et pour les cohabitant-es en troisième période^{21,22}.

Se pose une question fondamentale. Faut-il fixer les minima des revenus d'aide sociale au même niveau (RIS, allocation pour personnes en situation de handicap...) plutôt qu'au seuil de pauvreté? Soit on estime qu'il faut maintenir une différence entre sécurité sociale et aide sociale dès lors que celle-ci est «non contributive» tandis que les assujettis à la sécurité sociale paient généralement des cotisations sociales, ou encore parce qu'un écart doit pouvoir «inciter les bénéfici-



ciaires à retrouver le chemin de l'emploi». Soit on estime que les ayants droit à l'aide sociale sont tout aussi dignes de recevoir un revenu considéré comme décent et tout aussi victimes (et non coupables) de leur sort que les assurés sociaux et qu'ils ne sont pas moins méritants puisqu'ils ne sont tout simplement pas ou plus en mesure de cotiser. De plus, une partie des autres ressources dont ils disposent est déduite du RIS ou de la GRAPA ce qui fait déjà une différence par rapport aux droits de sécurité sociale.

Quant aux minima pour les aîné-es, leur niveau pourrait être supérieur aux autres dès lors qu'étant retraité-es, la plupart n'exerceront plus jamais d'activité professionnelle, et que le montant de leur pension n'évoluera guère jusqu'à leur décès. Il faut enfin souligner au moins trois problèmes. Contrairement à ce que le terme laisse penser, tous les ayants droit à la pension minimale n'auront pas les 1.622 euros désormais promis en 2024, indexation comprise. Car seules les carrières complètes à temps plein toucheront ce montant dès lors que la pension minimale est calculée au prorata de la carrière par rapport à une carrière complète de 45 années. Pourvu d'avoir 30 ans de carrière (périodes assimilées comprises) et désormais aussi l'équivalent des fameuses «20 années de travail effectif»²³. Le système est franchement peu lisible. Ensuite, les conditions devraient être modifiées de façon à augmenter le

partiels. Enfin, le filet d'assistance appelé GRAPA par lequel la pension liée au travail est complétée pour atteindre ce montant garanti (ce qui n'est pas un droit fort lisible non plus) est assorti de conditions trop restrictives. Parmi celles-ci, plafonner les nuitées à l'étranger (29 par an) est franchement liberticide et devrait être aboli. Cette sévère condition de résidence en Belgique est calquée sur les autres régimes d'assistance alors qu'on devrait tenir compte du fait que des retraité-es par définition n'ont plus de possibilité de faire carrière pour pouvoir se constituer des droits à la pension.

La pension minimale et la GRAPA sont des systèmes trop complexes que pour rassurer les gens sur ce à quoi ils pourraient avoir droit *a minima* au moment de leur retraite. L'idée d'une pension de base à laquelle s'ajouterait une pension liée à la carrière est peut-être une piste à explorer en comparant différents systèmes étrangers.

Enfin, notons que la revalorisation des minima pourrait pousser à la charrette en faveur de nouvelles revalorisations du salaire minimum, de manière à éviter les pièges financiers à l'emploi. Après quatorze ans sans relèvement, concourant par ailleurs à accentuer les inégalités salariales, le gouvernement a programmé (après l'échec des négociations sur l'accord interprofessionnel) une hausse progressive du salaire minimum à partir de 2021, dont on peut s'interroger sur le

Suppression du statut de cohabitant-e

Une manière de revaloriser les allocations les plus basses ainsi que les revenus d'assistance est de supprimer le statut de cohabitant-e avec pour conséquence le relèvement de leurs allocations au niveau de celles des isolé-es²⁵. Parmi les enjeux de cette revendication: l'égalité entre hommes et femmes, l'emploi et l'autonomie financière des femmes, la fin d'une discrimination, des contrôles domiciliaires et des incertitudes juridiques, la prise en compte des nouveaux modes de vie et formes d'habitat, ainsi que la lutte contre l'appauvrissement actuel, le mal-logement et l'isolement social.

La reconquête des droits en sécurité sociale et dans les autres secteurs de la protection sociale doit commencer par cela, en articulant cette revendication à celles relatives aux minima sociaux et à d'autres encore. C'est un véritable défi pour ce mouvement social. Il doit en effet se renforcer presque en même temps sur plusieurs batailles en mettant en cause de nombreuses discriminations et stéréotypes à contre-courant du conservatisme politique, allié du néo-libéralisme qui continue son offensive.

C'est notamment le cas de la lutte contre la précarité de l'emploi et ses conséquences, qui touche davantage une partie importante des jeunes. De plus en plus d'étudiant-es doivent travailler pour financer leurs études ce qui nuit à leurs chances de réussite. Le non-recours aux aides existantes comme aux allocations d'études est très élevé, tandis que les CPAS mettent souvent des conditions trop exigeantes à leur intervention. Quant aux jeunes au sortir des études, ils/elles ont été précarisés-es par les conditions de l'allocation d'insertion dont beaucoup sont désormais exclu-es. Tout cela concourt à faire des jeunes des victimes et des vecteurs de la flexibilisation de l'emploi²⁶. En matière de sécurité sociale, il faut complètement revenir sur les conditions de l'allocation d'insertion et allonger la période de référence pour le calcul du nombre de jours de travail donnant droit aux allocations de chômage.

« Une manière de revaloriser les allocations les plus basses ainsi que les revenus d'assistance est de supprimer le statut de cohabitant-e avec pour conséquence le relèvement de leurs allocations de cohabitant-e au niveau de celles des isolé-es. »

montant des pensions des travailleur-ses qui exercent entre un tiers-temps et un mi-temps et à permettre à davantage de carrières trop courtes d'y avoir droit²⁴. On sait que se retrouvent dans ces situations essentiellement des femmes qui ont pâti de l'inégale répartition genrée de l'activité de soin à la famille, ou de la «flexibilité» et précarisation de l'emploi dans leur secteur notamment par les temps

financement... par l'État, sur le rythme et sur la prolongation. Ainsi, l'articulation des deux revendications contribuerait par effet d'entraînement sur l'ensemble des salaires, à relever à nouveau la part des salaires dans la répartition des revenus de la production. Il faudrait toutefois trouver les moyens d'éviter de probables pertes d'emploi ou la précarisation de statuts dans certains secteurs.

Un véritable soutien aux allocataires sociaux

La reconquête des droits ne saurait faire l'impasse sur la façon dont les allocataires sociaux sont traités par les services censés appliquer la politique dite d'activation et s'opposer radicalement au transfert de responsabilité qu'elle a opéré de la collectivité vers les individus. Les mesures dites « d'activation » fragilisent les demandeur-ses d'emploi et notamment les jeunes, tout en nuisant à leur insertion socioprofessionnelle²⁷, et portent souvent atteinte à la dignité des assurés sociaux que la sécurité sociale est censée sauvegarder. Le respect de la dignité des personnes comme valeur essentielle de la sécurité sociale ne consiste pas uniquement à préserver de la pauvreté et à garantir une sécurité d'existence en limitant la perte de revenu consécutive à la survenance d'un risque social. Il doit aussi se marquer dans la relation entre les services chargés du contrôle ou de l'accompagnement et les ayants droit au chômage ou en incapacité de travail. Comment pourrait-il en être autrement, également vis-à-vis des ayants droit à l'aide sociale, d'autant qu'ils/elles sont essentiellement victimes de leur situation? Le soupçon, la culpabilisation, voire une relation de domination, représentent une contradiction flagrante qui décrédibilise la protection sociale aux yeux des usager-ères. On vise ici les politiques qui les induisent et leurs dispositifs comme la dégressivité des allocations de chômage et les sanctions, en reconnaissant que, sur le terrain, leurs effets peuvent être atténués par les initiatives des services. Ceux-ci pourraient être des alliés d'un basculement vers un véritable soutien coulé dans les législations et les financements.

Une nouvelle stratégie collective

Il est clair que les pistes esquissées ici constitueraient une première étape ambitieuse d'une reconquête sociale sur le long terme, qui nécessiterait d'en prendre le temps nécessaire, de la détermination et une nouvelle stratégie collective.

En effet, les progressistes de la société civile qui ont espéré le retrait de plusieurs mesures des gouvernements Di Rupo et Michel et pour une partie d'entre elles/eux la construction d'un « monde d'après » (d'après COVID), ne tablent plus sur le simple relais de leurs revendications auprès des partis et des élu-es. Les acteurs du monde associatif doivent tenter d'organiser et d'élargir divers fronts thématiques pour créer un meilleur rapport de forces. Ne pas se satisfaire de l'expression des revendications fussent-elles plus radicales, mais mettre au point des stratégies d'action efficace visant à obtenir des résultats intermédiaires, certes, mais surtout des victoires à terme. Le monde associatif, syndical, mutuelliste, doit légitimer ses positions par son travail de terrain, pouvoir témoigner de ce que vit la population et en particulier celles et ceux qui vivent dans la précarité, qui sont marginalisé-es, qui subissent des injustices ou des discriminations. Aujourd'hui, beaucoup d'associations actives en éducation permanente remontent encore la pente après le COVID en même temps qu'elles recherchent l'expression par les milieux populaires des difficultés aiguës et complexes auxquelles ils sont confrontés, dès lors que la crise sanitaire, la crise énergétique et l'inflation ont augmenté les précarités. Encore faut-il pour « faire bouger les choses » arriver à sensibiliser le plus grand nombre par un travail d'information et à alimenter les convictions militantes par la formation, mais aussi être en capacité d'organiser des mobilisations massives quand cela s'avère nécessaire, à propos de revendications majeures, sans provoquer de « fatigue des mobilisations ». #

(*) Conseiller socio-économique au MOC

1. À noter que la réforme fiscale est censée ne pas augmenter « la charge fiscale globale » à savoir le pourcentage des recettes fiscales et cotisations par rapport au PIB, ce qui empêche de refinancer les fonctions collectives.

2. Comme l'assurance-chômage afin de soutenir la consommation et donc l'activité économique.

3. Les bénéfices des grandes multinationales dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 750 millions d'euros seront imposés à un taux qui ne pourra pas être inférieur à 15 % à partir de 2024, ce dont bénéficiera chaque pays où elles sont actives.

4. Non sans rechercher de façon permanente plus d'efficacité et d'efficience dans les dépenses publiques.

5. Eurostat.

6. À 2.079 euros bruts en avril 2023.

7. Dits « cohabitant-es avec charge de famille ».

8. Avec un maximum de 1.499 euros bruts.

9. « Cohabitant-es sans charge de famille ».

10. Toutefois une dégressivité s'applique (depuis 2012) comme dans quelques pays européens.

11. <https://www.toutteleurope.eu/economie-et-social/cartes-retraites-le-montant-des-pensions-en-europe/>

12. https://health.ec.europa.eu/system/files/2022-12/2022_healthatglance_rep_en_0.pdf

13. France : 15 % ; Allemagne et Pays-Bas : 13 % ; Luxembourg : 11 %.

14. https://www.mc.be/media/sante-et-societe-4-etude-inegaux-face-a-la-sante_tcm49-77065.pdf

15. 60 % du revenu médian.

16. Le seuil pour une personne seule qui est disponible en 2022 par exemple (1.293 euros) est basé sur les revenus de 2020, ce qui fait qu'entretemps, le revenu médian qui sert à le calculer a pu s'accroître notamment à cause de l'inflation.

17. Le seuil de pauvreté d'un ménage (par convention européenne) prend en compte les « unités de consommation ». Si le seuil de pauvreté pour une personne seule vaut 1, il faut ajouter 0,5 pour tout adulte ou enfant de 14 ans et plus, et 0,3 pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, pour calculer le seuil pour une personne avec personnes à charge, il faut multiplier le seuil de pauvreté en euros pour une personne seule par la somme des pondérations de l'allocataire et des personnes à sa charge. Ainsi, une allocation minimum à 10 % au-dessus du seuil de pauvreté représenterait pour 2022 (sans actualisation), un montant de 1.422 euros pour une personne seule, mais 2.559 euros pour une personne avec deux enfants à charge dont l'un de moins de 14 ans.

18. On ne se situe pas ici dans l'hypothèse d'une individualisation complète des droits qui pourrait intervenir dans le futur.

19. Avec la possibilité de compléter par une aide sociale sur base de budgets de référence selon les situations. Le seuil de pauvreté ne pouvant refléter la globalité de la situation d'une personne ou d'un ménage qui est à l'origine de sa précarité.

20. Par comparaison aux salaires bloqués.

21. Ceux-ci touchent alors un forfait qui n'est qu'à la moitié du seuil de pauvreté.

22. Aux relèvements programmés des minima s'ajoutent l'indexation et l'adaptation au « bien-être ». Celle-ci est par exemple pour les chômeur-ses, de 2 à 3,5 % sur 2 ans selon les catégories pour 2021-2022 et de 1,3 % pour 2023-2024. Pour les cohabitant-es, cela aurait donné 8 % en 4 ans au total hors indexation entre 2021 et 2024 (un peu moins après le raboutage du dernier accord budgétaire).

23. À 4/5^e temps en réalité s'agissant d'une condition de 5.000 heures de travail.

24. En abaissant la condition de carrière de 30 à 25 ans.

25. Voir https://www.ciep.be/images/Campagnes/2022_Campagne/Outils/Plaidoyer_consolid_4_GT_scu.pdf

26. Notamment via les jobs étudiants, les stages, les abus de l'intérim, les faux indépendants, l'économie de plateforme.

27. Comme l'ont montré de nombreuses études menées par l'UCLouvain, le Forem et l'Onem. (<https://www.lesoir.be/496177/article/2023-02-20/la-fgtb-tord-le-cou-certaines-idees-preconcuces-sur-le-chomage-wallon>)

Droits culturels

L'Éducation permanente : un combat au cœur des Semaines sociales du MOC

> Louis STALINS (*) et Julien TONDEUR (**)

Sur plus d'un siècle d'existence, les Semaines sociales ont exploré de très nombreuses thématiques. Si leurs sujets sont éclectiques au fil des ans, elles ont à plusieurs reprises mis le focus sur la question de la démocratie culturelle et de la promotion des travailleurs et travailleuses. L'accès à la culture, à la formation et à l'Éducation permanente sont autant de revendications portées par le MOC et ses organisations, encouragés en cela par un petit groupe de militant·es actif·ves dans le mouvement et, de près ou de loin, dans l'organisation des Semaines sociales.

L'idée de donner l'opportunité aux travailleurs et travailleuses de se former n'est pas neuve. Dès le 19^e siècle, le mouvement ouvrier s'empare de cette revendication. Elle se mène parallèlement au combat pour la réduction du temps de travail, qui permet non seulement de partager les emplois et de réduire le chômage, mais dégage également du temps libéré. Celui-ci doit permettre à l'ouvrier et l'ouvrière de s'instruire et d'acquérir la clé destinée à ouvrir la porte du savoir et des connaissances. Avec l'organisation des Semaines syndicales, rebaptisées en Semaines sociales, puis en Semaines sociales wallonnes, les organisations qui composent le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) jouent un rôle prédominant dans ce combat.

Les Semaines sociales

Organisée pour la première fois en 1908 en Flandre et en Wallonie, l'objectif de la Semaine syndicale est d'attirer les propagandistes des organisations ouvrières locales pour leur faire connaître la doctrine sociale de l'Église et contenir l'expansion du mouvement ouvrier socialiste. Conçues avant tout comme une formation syndicale, les Semaines sont destinées à structurer le mouvement en Wallonie et en Flandre. En 1928, devenues les Semaines sociales wallonnes (SSW), elles s'adressent à l'ensemble des représentant·es du mouvement, et non plus seulement aux délégué·es syndicaux¹. Centrées chacune sur un thème défini, elles invitent une série d'orateurs et d'oratrices à approfondir les connaissances des participant·es sur cette problématique.

Entre 1908 et 2022, année de la centième édition, la Semaine sociale ne se déroule pas chaque année. Les deux guerres mondiales, ainsi que la tenue de Congrès du MOC et plus récemment la crise du

COVID-19, empêchent parfois son organisation. Il en ressort néanmoins une régularité exceptionnelle, sans égale dans le mouvement ouvrier en Belgique, qui montre l'importance accordée par le MOC à cet événement depuis sa création. Cette longévité et cette constance permettent de mieux comprendre, lorsqu'on se plonge dans les thématiques des Semaines, les aspirations et les revendications du mouvement au fil du 20^e et au début du 21^e siècle.

Si les Semaines sociales ne sont pas des Congrès, elles occupent pourtant une place prépondérante dans l'établissement des lignes directrices du Mouvement ouvrier chrétien. Elles sont un lieu où ce dernier «réfléchit sur la doctrine en vue de son élaboration permanente et en prévision de l'action, et où se réalise un carrefour d'opinions». Elles constituent «une tribune pour le rayonnement et l'influence du MOC»², réunissant chaque année plusieurs centaines de participant·es, ce qui leur confère une légitimité certaine.

Leur schéma courant comprend un discours d'introduction, des exposés répartis sur deux ou trois jours ainsi que des temps de discussions organisés en sous-groupes. Chaque Semaine sociale s'achève par le discours du ou de la président·e du MOC ou de la Semaine sociale. C'est lors de ce moment de clôture—à certaines époques rendez-vous médiatique de première importance—que le mouvement expose ses positions et ses lignes de conduite par rapport au sujet traité cette année-là.

Défendre la culture et l'enseignement

Lorsqu'ils se structurent dans la deuxième moitié du 19^e siècle, les mouvements ouvriers chrétiens et socialistes se concentrent essentiellement sur

1. M.-T. COENEN, « 1908-1939. Des Semaines syndicales aux semaines sociales », *Politique*, Hors-série n° 32, octobre 2022.

2. CARHOP, Fonds MOC National, Archives de Victor MICHEL, note rédigée par Max Bastin en 1965, à destination des secrétaires du MOC.

les revendications liées au salaire, à la pénibilité et aux conditions de travail. Les organisations chrétiennes réalisent pourtant rapidement l'importance d'un meilleur accès à l'éducation et à la culture. Naissent alors toute une série d'initiatives, offrant des possibilités de formations aux travailleur·ses. La création des Semaines sociales représente l'une des réponses à ce besoin exprimé par le mouvement ouvrier.

Sélectionnées en fonction des préoccupations du mouvement, les thématiques des Semaines sociales répondent à l'actualité politique, économique ou sociale. Si les sujets sont éclectiques, l'enseignement, la formation et la promotion de la culture des travailleur·ses occupent une place importante, avec onze éditions qui y sont consacrées entre 1946 et 2022. Même lorsque le sujet de la Semaine sociale ne semble pas à première vue concerner l'Éducation permanente, cette dernière se trouve souvent évoquée au détour d'un exposé.

Les travailleurs et la culture (1953) est la première édition consacrée à ce sujet. La culture y est présentée comme un ensemble de valeurs acceptées par une communauté humaine déterminée, un peuple, et qui est élaborée par son travail, sa littérature et son art. Des reproches sont formulés à l'égard de ce qui est considéré comme «la culture» de l'époque, ils visent plus particulièrement son inadaptation et son inaccessibilité, car celle-ci demeure réservée à la classe bourgeoise. Le MOC promeut une définition plus englobante de la culture, dans laquelle l'activité manuelle ou le domaine technique peuvent être reconnus comme portant une valeur culturelle.

L'accès à la culture

En 1961, la Semaine sociale s'intéresse aux *Conditions et méthodes d'accès des travailleurs à la culture*. C'est l'occasion pour le mouvement de dresser un état des lieux de son action sur ce point. Victor Michel, nouveau président des Semaines sociales et secrétaire général du MOC national (1960-1973), estime nécessaire de créer un Centre national d'Information et de Culture populaire, dont le but serait de coordonner l'ensemble des initiatives des organisations en matière de formation, de développer des méthodes de travail, de préparer et de réaliser des stages de formation et des écoles de cadres, mais aussi de rédiger et diffuser des publications et des outils indispensables pour celles et ceux qui aspirent à se former.

L'ensemble de ces réflexions aboutit à la création en 1961 du Centre d'Information et d'Éducation populaire (CIEP), qui reprend les tâches de formation des cadres du mouvement, l'animation des écoles sociales régionales et la préparation des Semaines

sociales wallonnes. L'année suivante, en 1962, le CIEP lance, sous l'impulsion de son nouveau directeur Max Bastin (1962-1970), l'Institut supérieur de Culture ouvrière (ISCO) en partenariat avec les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. Cette initiative répond au besoin du MOC de donner un meilleur accès à l'éducation et à la culture aux travailleur·ses.

L'Éducation permanente s'impose

Le concept apparaît pour la première fois dans les

actes des Semaines sociales en 1961. Marie Braham, secrétaire générale des Ligues ouvrières féminines chrétiennes, énumère dans son exposé les efforts qui doivent être entrepris pour développer et améliorer l'Éducation populaire, qui dans un monde en mutation demande «un effort permanent d'information et de formation par-delà l'enfance et l'adolescence»³.

3. M. BRAHAM, «L'action culturelle du Mouvement Ouvrier, dans CIEP-MOC», *L'accès des travailleurs à la culture*, Bruxelles, CIEP-MOC, 1961, p. 225.

Les Semaines sociales sont un lieu où le MOC «réfléchit sur la doctrine en vue de son élaboration permanente et en prévision de l'action, et où se réalise un carrefour d'opinions».



« Le début des années 1970 incarne une période durant laquelle la pensée du MOC en matière d'enseignement et de formation arrive à maturité. »

Dix ans plus tard, en 1970, la Semaine sociale *Enseignement, Éducation permanente, Société* se déroule en pleine réforme de l'enseignement. Le mouvement aspire à promouvoir son modèle éducatif, dans lequel l'Éducation permanente joue le rôle de pilier pour la démocratisation de l'enseignement et de la société. En quelques années, le corpus théorique s'est particulièrement étoffé et l'Éducation permanente s'impose dans le projet d'éducation du MOC.

Max Bastin, secrétaire des Semaines sociales (1962-1970), définit et affine le concept et l'objet de l'Éducation permanente lors de cette Semaine sociale de 1970. Il reprend, comme base de réflexion, l'inadaptation de l'école à un monde dans lequel les connaissances et les pratiques évoluent de façon constante. De plus, les inégalités sociales empêchent certaines personnes de terminer leur parcours scolaire. Sa conclusion est que celles et ceux qui le désirent doivent pouvoir reprendre une formation, et qu'il est du ressort des structures d'enseignement de s'adapter et de fournir l'offre adéquate. Les cours du soir, en dehors des heures de travail, ne représentent pas une solution pour le MOC. Il est nécessaire de dégager des heures sur le temps de travail pour pouvoir suivre cet enseignement pour adultes : ce sont les crédits d'heures, une revendication du mouvement depuis 1938.

L'Éducation permanente a également pour ambition de répondre au problème de la démocratisation de la société, directement liée aux contenus et aux méthodes d'enseignement. Ce dernier donne les clés d'analyse afin de comprendre la société, l'Éducation permanente apporte quant à elle un esprit critique sur le plan politique, économique, social et culturel. Si les Semaines sociales de 1971 à 1974 ne concernent pas directement cette question, on constate que dans différentes éditions, les orateurs et oratrices ainsi que les dirigeant·es du MOC, recourent régulièrement aux notions d'Éducation permanente et de démocratie culturelle.

À l'occasion de la Semaine sociale consacrée à *La Wallonie et la répartition du pouvoir* en 1972 par exemple, le président des Semaines sociales,

Victor Michel, insiste sur le rôle de la jeunesse, qui doit trouver dès le départ des conditions d'épanouissement individuel et collectif. Il est pour cela nécessaire d'effectuer une réforme de l'enseignement, et d'y adjoindre une éducation permanente, s'adressant à toute personne qui « doit poursuivre, au fil de la vie, l'œuvre de formation et répondre aussi aux nécessités de recyclage dans une société moderne »⁴.

L'année 1974, c'est la thématique du contrôle ouvrier qui est mise en avant avec *Vers l'autogestion*. Jean Daems, animateur à l'ISCO, offre un exposé intitulé « Pédagogie et formation des travailleurs », dans lequel il développe une vision de la formation qui accompagnerait le champ d'action du combat syndical. Agir pour la formation des travailleur·ses, c'est également mettre la focale « sur l'acquisition d'un savoir économique, sociologique et juridique étendu et rigoureux, mais aussi et surtout une prise de conscience politique »⁵. L'ensemble de ce qui compose le socle pédagogique développé à l'ISCO s'y retrouve, avec la volonté explicite que la formation vise à former des personnes capables de se situer dans leur environnement propre, d'utiliser l'information, de se déterminer elles-mêmes : « Un homme n'est vraiment libre que lorsque les clés de la société lui ont été données⁶. »

Conclusion

L'analyse de ces quelques éditions de Semaines sociales indique que la question de l'éducation, plus particulièrement de l'éducation tout au long de la vie, autrement dit l'Éducation permanente, est centrale pour le mouvement. Le début des années 1970 incarne une période durant laquelle la pensée du MOC en matière d'enseignement et de formation arrive à maturité. Ce raisonnement est le fruit d'un long cheminement idéologique nourri par des personnalités membres du mouvement ou qui lui sont proches. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, pas moins de quatre Semaines sociales sont consacrées à cette question avant l'année 1970 et *Enseignement, Éducation permanente, Société*. Dans le modèle de société envisagé par le MOC, la démocratie ne peut exister sans un enseignement aux contenus et aux méthodes revues, et celui-ci doit être nécessairement complété par l'Éducation permanente. Cette dernière ne peut être réalisée pleinement sans la création du système des crédits d'heures, revendication qui sera finalement obtenue en 1973.#

(*) Chercheur à la FTU,

(**) Historien au CARHOP

4. M. GALDEROUX, J. DEGIMBE, J.-L. DEHAENE et al., *La Wallonie et la répartition du pouvoir*, Les Éditions Vie Ouvrière, 1972, p.9.

5. J. DAEMS, « Pédagogie et formation des travailleurs », dans *Vers l'autogestion*, Les Éditions Vie Ouvrière, 1974, p.59.

6. Cette vision de la formation s'appuie notamment sur les travaux du groupe « Bastin-Yerna », qui réunit des membres du MOC et de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) ou des personnes proches de ces deux organisations, dans un but de rassemblement des progressistes. Groupe Bastin-Yerna, *Quelle Wallonie, Quel socialisme ? : Les bases d'un rassemblement des progressistes*, Les Éditions Vie Ouvrière et FAR, 1971, p.121.



INTERVIEW



Simon WATTEYNE

Chargé de recherches FRS-FNRS en histoire à l'ULB

Simon WATTEYNE, *Aux sources de l'impôt en Belgique. Une histoire de conflits politiques 1830-1962* (à paraître en septembre aux éditions du CRISP).

« Les crises font naitre des débats très forts sur la fiscalité »

À l'heure où le gouvernement prépare une réforme fiscale et où l'impôt sur la fortune resurgit dans les débats, il est intéressant de se plonger dans l'histoire de la fiscalité, intrinsèquement liée à l'histoire politique et sociale de notre pays. Simon Watteyne, historien, est l'auteur d'une thèse sur les conflits politiques autour de l'impôt en Belgique de 1830 à 1962.

Les réformes fiscales naissent-elles toujours de conflits ?

La révolution belge de 1830 se base en grande partie sur des mécontentements dus à la fiscalité néerlandaise, héritée de la Révolution française. La pression fiscale forte sur les territoires du sud du Royaume des Pays-Bas mécontente la bourgeoisie qui se révolte en 1830 et forme la Belgique. Mais au 19^e siècle, les réformes fiscales réclamées ne se font pas, principalement parce que le nouveau système belge fonctionne sur un système électoral censitaire lié à la fiscalité puisque payer des impôts donne le droit de vote. La difficulté de réformer un tel système réside dans le fait que le mécontentement des électeurs est directement lié au mécontentement des contribuables. C'est au 20^e siècle que plusieurs grandes réformes naissent à la suite de nouvelles crises. On observe plusieurs moments charnières : la Première Guerre mondiale, la grande dépression des années 1930, la Seconde Guerre mondiale et l'entrée dans le marché commun européen commun fin 1950, début 1960. La crise de 2008 et l'accroissement des déficits publics de la dernière décennie, ainsi que la pandémie sont aussi des moments charnières qui font naitre des débats très forts sur la fiscalité, font surgir des belles idées, mais aussi des compromis.

Le combat pour le suffrage universel – et plus généralement la question démocratique – est-il consubstantiel à la fiscalité ?

Au 19^e siècle, les intérêts des 2% des plus riches de la population sont à l'avant-plan des décisions de l'avenir

politique du pays, divisé entre libéraux et catholiques. À côté des revendications sociales, le grand combat des progressistes (libéraux radicaux, socialistes et démocrates-chrétiens) concerne d'une part le suffrage universel au vote simple (il sera obtenu en 1919) et d'autre part l'obtention d'un impôt progressif sur le revenu global. Cette dernière revendication introduit un nouveau débat dans la fiscalité. Les riches – qu'il s'agisse des libéraux ou des catholiques – sont d'accord déjà depuis 1830 de payer un peu plus que les pauvres et donc que les impôts soient à taux proportionnel. Mais les socialistes introduisent avec la progressivité l'idée d'une plus forte redistribution. Ils considèrent qu'il faut taxer plus lourdement les tranches supérieures des gros revenus. Cela apparaît très vite dans le débat politique comme de l'inquisition fiscale confiscatoire qui mettrait fin au capitalisme et ferait fuir les capitaux... Au sein des élites libérales et catholiques courant 19^e, on n'est pas du tout dans une idée de « taxer les riches à outrance pour alléger le fardeau des classes populaires ». S'ils sont introduits dans le débat public dès 1890, les premiers impôts progressifs sur les revenus ne seront obtenus qu'en 1919, au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Quelles raisons ont rendu possible cette réforme ?

Les raisons sont multiples. Premièrement, l'occupation allemande a créé énormément de misère, mais aussi de solidarité nationale à l'échelle politique. Les dirigeants de partis catholiques et libéraux sont plus ou moins d'accord pour dire qu'il est temps de s'unifier dans un gouvernement d'union nationale,



de faire passer le suffrage universel au vote simple et de moderniser le vieux système fiscal hérité de la Révolution française. L'autre raison est liée directement à l'occupation allemande d'un point de vue

“ *Le grand problème qui se pose dès les années 1920, par exemple avec la supertaxe, c'est le phénomène encore très actuel des fraudes et des évasions de capitaux.* ”

financier. La reconstruction après la guerre nécessite beaucoup d'argent. On attend beaucoup des réparations allemandes, mais dans un premier temps il faut recourir à l'impôt pour réduire un minimum le déficit. Les experts de l'impôt sont alors unanimes pour dire que l'impôt progressif sur les revenus permettra d'engranger beaucoup plus d'argent pour réduire le déficit public.

Tout le monde était alors d'accord sur l'idée de redistribution ?

L'élan patriotique a joué dans le consensus, mais cela ne veut pas dire qu'ils étaient tous d'accord. Les catholiques et les libéraux voulaient que tout le monde contribue, y compris la classe ouvrière, alors que les socialistes réclamaient des impôts progressifs sur les hauts revenus uniquement. Le compromis n'a pas été à l'avantage de ces derniers. En revanche, les socialistes ont obtenu la déclaration obligatoire à la supertaxe, un impôt visant les revenus fonciers, professionnels et surtout financiers des plus riches : c'est l'ancêtre de notre impôt sur les personnes physiques, mais qui visait davantage les hauts revenus. Les catholiques et libéraux refusaient cette déclaration. Auparavant, le système était basé sur des indices de richesse comme le nombre de fenêtres, pour établir le montant à payer en impôt.

Encore faut-il que la déclaration soit vérifiée...

Absolument, et ce problème n'a pas été résolu. Le gouvernement souhaitait – en plus de la déclaration fiscale – que le secret bancaire soit levé afin de vérifier les avoirs financiers des contribuables. Cela n'a pas été obtenu. Pour les conservateurs catholiques et libéraux, il était hors de question de supprimer ce qui s'appelait alors le « secret des affaires », ce qui aurait constitué selon eux de l'inquisition fiscale totalement injustifiée. Dès lors, le grand problème qui se pose dès les années 1920, par exemple avec la supertaxe, c'est le phénomène encore très actuel des fraudes et des évasions de capitaux : à l'époque, l'administration estime que

deux tiers des fortunes ne sont pas déclarés. Cela fait aussi écho au débat contemporain : si on ne donne pas de moyen concret à l'administration pour vérifier les déclarations, c'est inutile d'envisager un impôt sur la fortune ou un impôt sur les comptes titres, etc. Même si, aujourd'hui, la situation a changé. En 2011, la Belgique a dû lever le secret bancaire. En 2018, un accord international oblige les administrations fiscales à s'échanger des informations. Mais les ultra-riches ont souvent un temps d'avance sur les administrations et les gouvernements puisqu'ils arrivent toujours à contourner ce genre d'accord notamment via les sociétés-écrans.

Cela reflète les difficultés de taxer les revenus du capital...

En effet, ça fait peur aux riches, aux capitaux, ça ne pousse pas le public belge à investir son argent dans les bons du Trésor belge. Donc, les autorités belges pensent que si on veut créer un cercle vertueux et attirer les investissements en Belgique, mieux vaut ne pas trop taxer le capital. Que peut-on taxer alors ? La consommation et les revenus du travail, avec une accentuation sur ces derniers, qui va se faire principalement à la fin des années 1920 avec la Grande Dépression et ensuite avec la Seconde Guerre mondiale.

Le débat concernant les taux d'imposition sur les revenus causait-il déjà des frictions à l'époque ?

Ce débat arrive en 1919. Les conservateurs déploient alors l'argument de la boîte de Pandore : « Si aujourd'hui on est à 10 %, où s'arrêtera-t-on ? ». En Belgique, l'argument qui revient souvent dans les rangs de la gauche aujourd'hui est que l'après-Seconde Guerre mondiale a vu naître des taux de taxation très élevés, notamment aux États-Unis, au-delà de 90 %. En Belgique, des années 1970 à 2000, on tourne autour de 72 % avant de revenir à 50 %. Aujourd'hui, on estime qu'il est politiquement difficile de taxer au-delà d'un taux marginal de 50 %, qui s'applique aux revenus supérieurs à 41.000 euros depuis le tax shift de 2015.

Cette question des taux est au cœur de l'impopularité de l'impôt...

À partir de la Grande Dépression et surtout de la Seconde Guerre mondiale, le taux maximum de l'impôt sur le revenu s'applique de plus en plus aux tranches de revenus qu'on considère comme moyennes voire inférieures afin de remplir les caisses de l'État. D'où le mécontentement général sur la fiscalité : la progressivité s'applique désormais trop vite.

Et l'héritage dans tout ça? Alors qu'on sait qu'il entretient les inégalités sociales, le taxer ne semble pas être une priorité politique. Ce fut aussi le cas aux siècles derniers?

Le débat sur les droits de succession remonte à la création de la Belgique. En 1830, la Déclaration des droits de succession sous serment figurait dans les mécontentements fiscaux. Ce serment a été supprimé. Tout au long du 19^e siècle, on débattait beaucoup de la taxation des héritages, surtout dans les programmes socialistes: la grande question consiste à créer des droits de succession en ligne directe avec des taux de taxation progressifs, et cela passera en 1919 dans le contexte susmentionné de déficit budgétaire et de solidarité nationale. La taxation sur les héritages était visualisée comme un impôt juste et comme le pilier de la fiscalité. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. La taxation ne représente que 5 à 10% des recettes fiscales, il n'y a aucun moyen qu'elle puisse devenir la recette n° 1 de l'État, parce qu'elle est trop incertaine (au regard de la régularité de l'impôt sur les revenus), et parce que ça ne suffira pas à subvenir aux besoins de l'État, en tout cas pas aux États providence tels qu'ils se sont construits au 20^e siècle.

L'après-Seconde Guerre mondiale est un moment inédit dans l'histoire fiscale de la Belgique puisque les patrimoines sont imposés. Quelle était la teneur des débats et comment cette mesure est-elle passée?

L'après-Seconde Guerre est marquée par la volonté d'atténuer l'hyperinflation monétaire et l'explosion de la dette. Mais plutôt que d'attendre des réparations de l'Allemagne qui ne viendront jamais, le ministre des Finances Camille Gutt décide de faire une grosse opération monétaire et fiscale, baptisée «l'opération Gutt». Pour réduire la dette et la masse monétaire en circulation, Gutt bloque les comptes bancaires et force tout le monde à déclarer ses avoirs, notamment ses titres financiers—autorisant seulement le retrait de 2.000 francs belges dans un premier temps. Seule une partie des avoirs bloqués est progressivement libérée, ce qui permettra de contrôler l'inflation monétaire. Grâce à l'opération, l'administration des finances possède pour la première et unique fois en octobre 1944 un cadastre des fortunes de tous les Belges. Reste le problème de la dette. La deuxième étape du plan aurait consisté à taxer les avoirs encore bloqués avec un impôt sur les accroissements de patrimoine réalisés durant la guerre, avec un impôt progressif de 70 à 100% pour les fortunes au-delà de 500.000 francs. Mais les conservateurs catholiques et les libéraux bloquent cette mesure jugée trop extrême et le gouvernement démissionne en février 1945. Le social-chrétien Gaston Eyskens suc-

cède à Gutt et, pour réduire la dette, propose trois impôts spéciaux afin d'obtenir 50 milliards de francs (les impôts en 1939 rapportaient 10 milliards!): un impôt de 100% sur tous les profits des collaborateurs et des profiteurs de guerre, un impôt de 70 à 90% sur les profits licites réalisés pendant la guerre, et un impôt de 5% sur les patrimoines fonciers et mobiliers de tout le monde, qu'Eyskens appelle impôt sur le capital. Mais la question royale surgit au même moment et Eyskens se retrouve dans l'opposition. Lui succédera un ancien directeur de la Banque nationale et ces trois impôts seront enfin votés à l'unanimité en août 1945 malgré quelques désaccords: les socialistes n'aiment pas cet impôt de 5% qui touche tout le monde et les communistes déplorent que le «cadastre» des fortunes soit éphémère. Mais il ne doit s'agir que d'une opération unique, c'est la condition des catholiques et des libéraux.

Peut-on avancer que le contexte est aujourd'hui favorable à la mise en place d'un impôt sur la fortune?

En tant qu'historien, j'observe que nous sommes, comme après les deux guerres mondiales, dans un moment pivot où plusieurs conditions nécessaires à la réussite de ce type de réformes semblent être remplies. Il faut des conditions budgétaires dramatiques—et nous y sommes: inflation, pandémie, volonté de mettre en place une politique keynésienne de dépense alors que la situation économique va mal...

Nous sommes aussi en présence, comme après la Seconde Guerre mondiale avec les profiteurs de guerre, d'ultra-riches qui s'enrichissent (durant la pandémie, ou la crise énergétique par exemple). On se dit donc qu'il faut les taxer lourdement au nom de la solidarité nationale ou internationale. On le voit aujourd'hui, tout le monde est d'accord qu'il faut taxer les revenus des compagnies énergétiques ou les multinationales.

En 2023, après bientôt des siècles d'existence, le système fiscal belge doit faire face à un important challenge avec la réforme à venir: comment le rendre plus juste et acceptable aux yeux des contribuables tout en surmontant le problème de l'accroissement de la dette et des déficits budgétaires des différentes entités fédérées. Dans un tel contexte, les appels à la création d'un impôt sur les grandes fortunes ne sont pas prêts de s'arrêter. #

Propos recueillis par Manon LEGRAND



AU FIL DES PAGES

«Le COVID-19, crash-test pour la démocratie belge.» En juin 2020, la constitutionnaliste Anne-Emmanuelle Bourgaux tirait dans nos pages un bilan démocratique mitigé de la gestion de la pandémie en Belgique. Elle réitérait l'exercice un an plus tard. Dans un ouvrage paru récemment, Anne-Emmanuelle Bourgaux revient de long en large sur cette gestion de crise de deux ans qui a mené à une «démocratie confinée», un «régime d'exception sans précédent» trop vite oublié, selon elle. Exceptionnel, mais aussi banal, car «il s'ancre dans les faiblesses que présente notre système constitutionnel hors période de crise».



Elle revient sur la pluie de pouvoirs spéciaux déversée par toutes les entités fédérées semant la confusion et augmentant la distance avec les citoyen-nes, la «surexécutivisation» de l'État belge, c'est-à-dire la prise de pouvoir de l'Exécutif et la relégation du parlement. Un chapitre revient sur les conséquences démocratiques de cette gestion menaçant les droits et les libertés. «L'État s'emballe; L'État punit; L'État divise; L'État sacrifie les jeunes», écrit l'auteure.

Un petit ouvrage qui prend le temps du bilan de cette période qui a brouillé nos repères temporels en vue de réactiver nos souvenirs et d'éviter que «la crise ne serve de précédent» face à la multiplication des crises présentes et à venir et à la montée de l'extrême droite dans les sondages. #

Anne-Emmanuelle BOURGAUX, COVID-19, La démocratie confinée, Débat, Université de Bruxelles Eds, 2023.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Dans le numéro de Démocratie de janvier 2022, nous nous interrogeons avec le chargé de plaidoyer politique à l'Association belgo-palestinienne, Grégory Mauzé, sur la situation en Palestine. L'article «Apartheid et colonialisme israéliens: jusqu'à quand?» dénonçait la prouesse d'Israël de parachever tout à la fois sa normalisation dans le concert des nations et l'assujettissement du peuple palestinien. Il appelait à ce que le monde occidental arrête de détourner le regard de l'injustice qui lui est faite. Nous sommes un an plus tard. Cette année marquera les 75 ans de la Nakba («catastrophe» en arabe), c'est-à-dire la période d'expulsions, de destructions et de massacres ayant abouti à l'exode de 750.000 Palestiniens de leurs terres lors de la création d'Israël en 1948. À cette occasion, la société civile belge solidaire avec le peuple organisera une journée de rencontre sur l'état des lieux du processus toujours en cours de dépossession du peuple palestinien. Cette journée sera l'occasion de revenir sur l'actualité de la lutte pour les droits du peuple palestinien, les principales menaces que font peser à son encontre le régime d'apartheid



israélien et l'état des lieux de la solidarité en Belgique et ailleurs.

Trois invité-es de marque feront l'honneur de leur présence: Ilan Pappé, historien israélien, qui a écrit Le nettoyage ethnique de la Palestine; Sandrine Mansour, historienne palestinienne, autrice de L'histoire occultée des Palestiniens (1947-1953) et Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, expulsé de Jérusalem-Est par Israël. #

L'événement aura lieu le dimanche 21 mai de 10h à 18h à La Vallée, rue A. Lavallée 39, 1080 Bruxelles.

Comité de rédaction

M. BUCCI • D. DECOUX • A. ESTENNE • L. FAURE • P. FELTESSE • J. GRAS • P. LEDECO • A. MAIA • T. MIESSEN • V. ORUBA • F. REMAN • N. SHEIKH HASSAN • S. SHOLOKHOVA • C. STEINBACH
Rédactrice en chef Stéphanie BAUDOT
Journaliste Manon LEGRAND
Mise en page Elsa KBAIER
Photo Une © Antonio Deponte
Site www.revue-democratie.be
E-mail democratie@moc.be

Administration

Lysiane METTENS tél.: 02 246 38 43
Avec le soutien de Mouvement Social srl
Éditeur responsable Dominique DECOUX
Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL) - BP50 - 1031 Bruxelles
Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention «DÉMOCRATIE».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demandant la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter: democratie@moc.be

GAVROCHE@MOC.BE

Dans un an, les travailleurs et travailleuses de Delhaize risquent bien de perdre leur premier mai. Du moins, si le scénario du passage des magasins intégrés aux franchisés se confirme. Mais aujourd'hui, comme à ses origines, c'est un vrai premier mai de lutte qu'ils vivent. Ils doivent faire face aux décisions iniques d'une justice porte-étendard des intérêts économiques. Le droit de propriété, de commercer librement et de travailler l'emporte à ses yeux sur celui de revendiquer. Après l'ubérisation de la société, c'est la «delhaïzation» du monde du travail qui est en marche, tout autant à rebrousse-poil de l'Histoire. Dans cette affaire, c'est le droit de grève qu'on bâillonne et la voix des travailleur-ses qu'on étouffe. Mais soyez certain, «le temps viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étranglez aujourd'hui!». Cette phrase aurait pu être la réponse d'une Delhaizienne au juge interdisant les piquets de grève. Elle a été toutefois prononcée par August Spies, l'un des sept militants pendus après la manifestation de Chicago en faveur de la réduction du nombre d'heures de travail, du premier mai 1886. Leur histoire a donné naissance à cette journée de solidarité internationale et de combat pour les droits des travailleur-ses. Et de la solidarité, c'est aussi ce dont ont besoin les travailleurs et travailleuses en lutte pour renverser le cours de choses. Chez Delhaize et partout dans le monde. #

UN JOUR
LES PAUVRES
N'AURONT PLUS RIEN
D'AUTRE À MANGER
QUE LES RICHES